

# Submersion marine: l'État approuve les 10 plans de prévention du Bassin d'Arcachon

Par voie de communiqué, la préfecture de la Gironde indique ce jeudi, la validation par l'État des 10 plans de prévention des inondations par submersion marine du Bassin d'Arcachon.

*« Fabienne Buccio, préfète de la Gironde a approuvé par arrêtés du 23 avril 2019, les 10 plans\* de prévention du risque d'inondation par submersion marine du Bassin d'Arcachon (PPRSM). Ces plans encadrent la construction et plus généralement l'urbanisation dans la zone à risque. Ils s'imposent aux documents d'urbanisme des communes et rendent obligatoire l'information des particuliers dans le cadre de l'Information Acquéreurs Locataires (IAL).*

*Ils ont été établis sur la base d'études longues et précises menées par la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM), avec l'aide du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui ont porté sur la modélisation des différents phénomènes maritimes et leur propagation à l'intérieur de la lagune semi-fermée du Bassin d'Arcachon, ainsi que sur la caractérisation la plus fidèle du territoire potentiellement impacté.*

*Conformément à la doctrine nationale, ils prennent en compte l'effet du réchauffement climatique sur la hausse du niveau des océans en deux temps : immédiatement avec une constructibilité intégrant les effets déjà observés auxquels une hausse de 20 cm a été appliquée et à l'échéance 2100 en intégrant des prescriptions adaptées à une hausse anticipée de 60 cm du niveau de l'océan.*

*Ces plans ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec de très nombreuses réunions de travail qui ont permis aux élus, syndicats, associations et acteurs locaux de participer activement à l'élaboration de ces PPRSM. Le public a également été étroitement associé lors de 4 réunions publiques et de l'enquête publique précédant l'approbation, qui a abouti à un avis favorable de la commission d'enquête. »*